***A*vis de Concours de recrutement**

**d’un Professeur de l’Enseignement Supérieur Assistant**

**Spécialité : « Sciences Politiques »**

**(01 poste) - Session du 15/08/2020**

L’Institut des Etudes Africaines organise un concours de recrutement d’un (01) Professeur de l’Enseignement Supérieur Assistant, session du **15/08/2020 (Spécialité : Sciences Politiques**).

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de Doctorat ou Doctorat d’Etat ou diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Les candidats(es) intéressés (es) doivent s’inscrire sur le lien électronique suivant : **[http://g-concours.um5.ac.ma/](http://g-concours.um5.ac.ma/%22%20%5Ct%20%22_blank)**

 L’inscription sur le lien précité doit se faire **avant** **le** **31/07/2020**

Le concours comporte deux épreuves :

* Une épreuve d’étude des titres et des travaux des candidats par le jury ;
* Une épreuve d’exposé - entretien des candidats avec le jury.

Les candidats convoqués pour l’épreuve orale **s’engagent** à **déposer** les pièces suivantesau Bureau d’Ordre de l’Institut des Etudes Africaines sis à Avenue Allal El Fassi, Marinât Al Irfane – Agdal - Rabat et ce, **avant l’épreuve orale** :

1. Une demande de candidature au concours adressée au Directeur par intérim de l’Institut ;
2. L’autorisation de passer le concours (pour les candidats fonctionnaires) ;
3. Deux (**02**) copies certifiées des diplômes et titres en plus du diplôme de Baccalauréat ;
4. Deux (**02**) exemplaires de l’arrêté d’équivalence certifiés conformes pour les diplômes étrangers ;
5. Deux (**02**) photocopies légalisées de la Carte Nationale d’Identité ;
6. Deux **(02)** extraits de l’acte de naissance récents.

**NB** : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire **avant le 31/07/2020.**

La liste des candidats admis pour l’épreuve d’exposé - entretien sera publiée sur le portail de l’emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de l’Institut

.

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l’examen oral.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d’attente seront publiées sur le portail et le site susmentionnés.